

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2008 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

---

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Clifford Borden, Leon Elfassy, Michael Goldwax et David Sternthal formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Richard Sun, directeur général, Monsieur Charles Ohayon, trésorier et Me Chantal Bergeron, greffière qui prend note des délibérations.

**ABSENT :** Monsieur le conseiller Abraham Gonshor.

**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

M.Gold

- Demande combien la Ville a dépensé l'an passé pour la bibliothèque et combien elle planifie de dépenser en 2009.

2008-287

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Sternthal, appuyé par le conseiller Borden et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2008-288

**ADOPTION – RÈGLEMENT N° 747-8 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 747 DÉCRÉTANT LES TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS POUR LE PRINTEMPS / ÉTÉ 2009**

---

ATTENDU QU'avis de motion du Règlement n° 747-8 a été donné lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2008 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Sternthal et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- D'adopter le Règlement n° 747-8 intitulé : « Règlement modifiant de nouveau le règlement n° 747 décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et de loisirs pour le printemps / été 2009 ».

Adoptée

2008-289

**ADOPTION – RÈGLEMENT N° 767 – EMPRUNT POUR RÉDUIRE LES TAUX DE TAXES 2009 EN VERTU DES ARTICLES 3 ET SUIVANTS DU DÉCRET 1210-2005**

---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 767 a été donné lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2008 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Sternthal, appuyé par la conseillère Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- D'adopter le Règlement n° 767 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 598 260 \$ pour réduire les taux de taxes de 2009 en vertu des articles 3 et suivants du décret 1210-2005 ».

Adoptée

**Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

2008-290

**ADOPTION – RÈGLEMENT N° 768 – TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2009**

---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 768 a été donné lors de la séance ordinaire du 3 novembre 2008 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Sternthal et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 768 intitulé : « Règlement décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2009 ».

Adoptée

2008-291

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE RENOUELEMENT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE RESPONSABILITÉ POUR 2009**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville est partie à une entente de regroupement avec les autres municipalités reconstituées de l'Île de Montréal et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2014, pour l'achat en commun d'assurances de dommages avec possibilité de franchise collective;

CONSIDÉRANT QUE *Optimum Gestion de risques, Division de Optimum Actuaires & Conseiller inc.* et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont négocié les conditions de renouvellement d'assurances pour le compte du *Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal (RMIM)*, pour le terme de 2009;

CONSIDÉRANT QUE le consultant, *Optimum Gestion de risques*, recommande d'accepter les conditions de renouvellement de Aon-Parizeau inc. pour ce qui est de l'assurance responsabilité municipale et celles de B.F. Lorenzetti & Associés inc. pour ce qui est des autres assurances de dommages puisqu'elles s'avèrent avantageuses et qu'elles permettent la création d'un fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile de 360 000 \$;

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par le conseiller Sternthal et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'OCTROYER le contrat de renouvellement d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 1<sup>er</sup> janvier 2010 aux différents assureurs suivants via les courtiers d'assurances *Aon-Parizeau inc.* et *B.F. Lorenzetti & Associés inc.* :

<u>Assurances</u>	<u>Assureurs</u>	<u>Courtiers</u>
Biens	Affiliated FM	BF Lorenzetti & Ass.
Bris des machines	Affiliated FM	BF Lorenzetti & Ass.
Délits	St. Paul	BF Lorenzetti & Ass.
Responsabilité primaire	Lloyd's	BF Lorenzetti & Ass.
Responsabilité complémentaire	Lloyd's	BF Lorenzetti & Ass.
Responsabilité municipale	St. Paul Travelers	Aon-Parizeau Inc.
Automobile des propriétaires	Lombard	BF Lorenzetti & Ass.

- DE VERSER, pour le terme de 2009, la prime de la Ville, soit 49 660 \$ incluant les taxes, aux mandataires des assureurs stipulés précédemment soient Aon-Parizeau inc. et B.F. Lorenzetti & Associés inc.;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- DE VERSER à l'UMQ, la somme de 10 915 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2009;
- DE VERSER à l'UMQ, pour le terme 2009, un montant correspondant à 1,25 % du coût de la prime incluant les taxes pour les responsabilités assumées titre de mandataire du RMIM;
- D'AUTORISER la greffière, ou l'assistant-greffier, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution; et
- QUE les certificats du trésorier n<sup>os</sup> 08-045 et 08-046 datés du 16 décembre 2008 attestent que les fonds sont disponibles pour ces dépenses.

Adoptée

2008-292

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – 222/224 CHEMIN HARROW**

---

Il est proposé par le conseiller Sternthal, appuyé par la conseillère Feigenbaum et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure du conseil.

Reportée

2008-293

### **ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2008-227 – RÉF : EMBAUCHE D'UN CHEF DE SECTION - LOISIRS**

---

Sur proposition présentée par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Goldwax, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil annule la résolution n° 2008-227 adoptée à sa séance ordinaire du 6 octobre 2008 relativement à l' l'embauche d'un Chef de Section – Loisirs pour remplacer un congé de maternité.

Adoptée

2008-294

### **APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE INTERVENUE AVEC LE « SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL, SCFP LOCAL 429 »**

---

CONSIDÉRANT QUE la convention collective avec le « **Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal** (SCFP Local 429) » est échue depuis le 30 juin 2006;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'une entente de principe satisfaisante;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Syndicat réunis en assemblée générale ont autorisé au scrutin secret par un vote majoritaire des membres compris dans l'unité de négociation et qui exercent leur droit de vote la signature de la convention collective en conformité avec ladite entente de principe;

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par le conseiller Sternthal et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'approuver la convention collective conclue avec le « **Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal** (SCFP Local 429) » laquelle convention viendra à échéance le 31 décembre 2010;

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

- D'approuver les mesures nécessaires afin de mettre en place les conditions d'emploi qui y sont prévues;
- D'autoriser le maire, le directeur général et le directeur des ressources humaines à signer, pour au et au nom de la ville de Hampstead, ladite convention collective.

Adoptée

### **2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme Genziuk

- Demande d'information sur l'entente avec la Ville de Côte Saint-Luc pour le dépotoir à neige.

2008-295

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par la conseillère Feigenbaum et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

---

Dr William Steinberg, maire

---

Chantal Bergeron, greffière